

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 8 (1980)

DOI: 10.11588/fr.1980.0.50397

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

(p. 131). Elle continua à cultiver un exclusivisme social, signe d'un primat reconnu, pour l'essentiel, par la bourgeoisie, voire justifié par son intelligentsia, et qui lui permit de conserver jusqu'en 1848, et à un moindre degré jusqu'en 1918, un rôle politique excédant largement son assise numérique et socio-économique.

Jean-François NOËL, Nantes

Joseph R. STRAYER, *The Reign of Philip the Fair*, Princeton (Princeton University Press) 1980, XX-450 p.

Le large mouvement d'études que Robert Fawtier a suscité autour de Philippe le Bel porte maintenant ses fruits. Après le livre de Jean Favier, après le point de vue de Robert-Henri Bautier sur le roi de la fin du règne, après les recherches d'Elisabeth Brown sur l'enfance et l'adolescence, c'est aujourd'hui Joseph Strayer qui nous donne un livre important sur ce souverain mystérieux et controversé. Philippe le Bel n'a pas, en effet, laissé de déclarations ni de testament doctrinal. Il n'a pas bénéficié comme saint Louis ou Charles V de récits biographiques témoignant de ses attitudes et de son comportement. Nous en sommes réduits à deviner quelle a été la part du roi et de ses conseillers dans les actes du règne.

J. Strayer estime, pour sa part, et c'est peut-être la thèse la plus importante du livre, que Philippe le Bel a assumé personnellement la conduite de sa politique et que les Flote, les Nogaret ou les Marigny n'ont été que des exécuteurs privilégiés de cette politique. Il parvient à cette conclusion après avoir approfondi la nature de l'entourage royal et la part prise dans les affaires par les uns et par les autres, cette part n'allant jamais jusqu'à une véritable direction et demeurant au palier de l'exécution. J. Strayer note que, si le roi n'a probablement pas dicté mot à mot aux notaires de sa chancellerie les lettres qu'elle expédie, on constate du moins, tout au long du règne, une même volonté, une semblable argumentation et un ton identique. Dès 1289, le style de sa correspondance a acquis le ton sarcastique, percutant et toujours appuyé sur les arguments légaux qui se maintiendra durant vingt-cinq années. Or, à cette date, Nogaret n'est encore qu'un obscur juriste de province.

L'auteur, situant d'abord Philippe le Bel au sein de sa famille, confirme ce point de vue. Ni sa femme, la reine Jeanne de Champagne-Navarre, ni ses enfants ni ses frères n'ont réellement joué un rôle politique. J. Strayer étudie ensuite l'entourage royal, les conseillers et les officiers dont les noms apparaissent dans l'administration et dans les missions, ce qui lui paraît confirmer encore son sentiment. Le roi surveille et guide l'activité du garde de son sceau, auquel il écrit ou donne des ordres de bouche. Il contrôle et dirige le travail quotidien du gouvernement du royaume. C'est lui qui répartit les tâches entre les conseillers. Il se réserve la possibilité d'intervenir à tout moment dans les affaires (p. 24). Philippe, en outre, entend être informé. Il convoque des officiers avant d'agir et il est exceptionnel que des décisions soient prises sans examen préalable. Cependant sa volonté, écrit J. Strayer, est peut-être plus puissante que son intelligence et il lui arrive d'être conditionné par la très grande intensité de sa foi chrétienne ou par le très haut niveau où il situe la couronne de France (p. 34).

Certains des conseillers de Philippe le Bel ont obtenu des promotions tellement rapides qu'il faut admettre que le roi est intervenu personnellement pour les décider. C'est le cas de Pierre Flote, des frères Guidi, de Guillaume de Nogaret et d'Enguerran de Marigny. J. Strayer note que Philippe le Bel répugne à choisir ses principaux agents au sein des anciennes familles de l'Ile-de-France qui avaient assisté ses prédécesseurs. Flote vient du Dauphiné; Biche et Mouche sont italiens; Nogaret est languedocien, Aycelin auvergnat et Marigny normand (p. 43). Ces semi-étrangers, ces hommes provenant de terres soumises moins d'un siècle auparavant, paraissent au roi plus dociles dans l'exécution de ses ordres que des membres de familles accointées à l'exercice

de la royauté et enserrées dans leurs réseaux de relations et d'alliances. Le roi de France est leur seul maître. Sauf Marigny, ils ont été choisis par Philippe le Bel pendant la crise de la guerre franco-anglaise, de 1294 à 1297 (p. 49).

J. Strayer note également (p. 76–77), et, à mon avis, très justement, que nous manquons d'informations sur l'attitude et sur le rôle des grands seigneurs qui, comme le comte de Saint-Pol ou Gaucher de Châtillon, étaient à même de s'entretenir non officiellement avec le roi et de l'influencer: «It may be possible that all students of the reign have overestimated the influence of the professional bureaucrats, because they are the men who have left some record of their opinions». Il est donc finalement difficile de préciser quels sont les hommes qui ont pesé sur les décisions royales. On peut même se demander si Philippe le Bel était accessible à l'influence ou à la flatterie.

Ce roi a été obsédé par l'argent. Dès 1290, il se rend compte que ses revenus ordinaires sont insuffisants, même en période de paix. Il cherche d'abord à améliorer la rentrée de ces revenus ordinaires et institue des receveurs auprès des baillis et des sénéchaux. L'amélioration étant insuffisante et Philippe IV ne se résignant pas à rester pauvre, il cherche d'autres sources de revenu, décimes du clergé prélevées annuellement de 1295 à 1301, impôts sur le revenu ou sur le capital, taxes sur les transactions, mutations de monnaies. Ces prélèvements ont détérioré son image dans l'opinion et ont suscité des protestations; mais ils ont permis au roi de mener des opérations militaires ou diplomatiques coûteuses. Reste à savoir si l'argent a permis de faire la guerre ou si c'est la guerre qui a servi de prétexte et de justification à l'impôt.

En de substantiels chapitres. J. Strayer décrit l'administration du royaume, puis les relations de Philippe le Bel avec l'église, avec les pays voisins et avec son peuple. Plutôt que de chercher à élucider les problèmes difficiles, comme les véritables motifs de l'arrestation des templiers ou la sévérité de Philippe envers l'adultère de ses brus, l'auteur décrit le mécanisme de l'action gouvernementale, la structure de l'administration, la carrière des officiers. Ce livre, qui est l'aboutissement de toute une vie de recherches autour de Philippe le Bel, est une remarquable étude de société politique entre 1285 et 1314.

Raymond CAZELLES, Chantilly

Arlette HIGOUNET-NADAL, Périgueux aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Etude de démographie historique, Bordeaux (Fédération historique du Sud-Ouest) 1978, in-4<sup>o</sup>, 458 p., 14 illustrations, 26 graphiques et tableaux dans le texte, 6 cartes et graphiques hors texte (Etudes et documents d'Aquitaine, 4).

Partons des résultats de cette recherche minutieuse qui utilise toutes les sources qui donnent quelques précisions, sans négliger la ville de Périgueux dans son ensemble et la place de celle-ci dans l'histoire urbaine.

La Cité, sans expansion, resta enfermée dans son enceinte du III<sup>e</sup> siècle. Le Puy-Saint-Front, malgré de considérables variations de population, conserva toujours la même enceinte (enceinte munie de 5 portes dont la Porte Taillefer, véritable forteresse). Cette originalité de Périgueux s'explique par des modifications de densité à l'intérieur de l'enceinte et par l'existence de faubourgs à la population très variable (Carte hors texte: Périgueux et ses faubourgs aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles et excellentes descriptions et explications pages 77–116).

Le chiffre de la population de Périgueux connut trois maxima (graphique de la population de Périgueux, hors texte) en 1330, en 1365 et en 1490. Ces trois maxima sont très largement liés à l'immigration dont les temps forts se situent au début du XIV<sup>e</sup> siècle, dans la décennie 1360–1370 et à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. En 1330, 2445 foyers sont connus à Puy-Saint-Front, soit environ 600 habitants à l'hectare; très forte densité qui laissera sceptique face à celle de Besançon (Fictier),